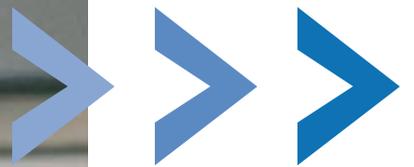




Le bulletin d'information des actifs • 1<sup>er</sup> trimestre 2011

N° 89

# Mornay infos



Actualité

Mornay remporte de nouveaux accords auprès des branches professionnelles



Social

Premier bilan positif pour le réseau Passerelles

focus

## Réforme des retraites, les changements dès 2011



[www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com)

# SOMMAIRE



P2-3

## Actualité

Mornay remporte de nouveaux accords auprès des branches professionnelles

Un mini-site pour expliquer les résultats de l'Agirc-Arrco

Déclarations de cotisations 2011 : vers plus de dématérialisation

La résidence Debussy vous ouvre ses portes

Chiffres-clés 2011

P4-5

## Focus

Réforme des retraites, les changements dès 2011

P6-7

## Social

Premier bilan positif pour le réseau Passerelles

Des séjours pour souffler

P8

## Vacances

## Mornay remporte de nouveaux accords auprès des branches professionnelles

L'année 2010 a été marquée pour le Groupe Mornay par une série de succès commerciaux. Quatre nouvelles branches professionnelles, représentant un effectif de plus d'un million de salariés, lui ont confié la couverture des frais de santé et/ou de prévoyance de leurs collaborateurs :

- les Casinos et salles de jeux
- les Hôtels, Cafés et Restaurants
- l'Immobilier
- les Fleuristes, ventes et services des animaux familiers.

Dans un contexte fortement concurrentiel, ces désignations confirment le Groupe Mornay comme le partenaire majeur des branches professionnelles, et plus spécifiquement dans le domaine des services. Elles confortent également sa capacité à répondre avec pertinence et professionnalisme aux attentes des partenaires sociaux. ■



## Un mini-site pour expliquer les résultats de l'Agirc-Arrco

Découvrir sous une forme ludique les résultats des régimes de retraite complémentaire... c'est possible depuis la fin de l'année 2010 avec la mise en ligne d'un mini-site accessible dès la page d'accueil du site [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr).

Les résultats par régime (Agirc ou Arrco) et les mécanismes des transferts

financiers n'auront plus de secrets pour vous. Les animations vous permettent de pointer sur l'information que vous cherchez, un lexique - accessible en continu - vous apporte toutes les définitions utiles lors de votre consultation. Pédagogique et convivial, ce mini-site vous livre des clés utiles sur les régimes complémentaires. ■



## Déclarations de cotisations 2011 : vers plus de dématérialisation

Les entreprises dont les contributions, cotisations et taxes sur l'année sont supérieures à 150 000 euros doivent impérativement, à compter de 2011, effectuer leurs déclarations sociales par voie électronique. La loi de financement de la Sécurité sociale 2011 (LFSS) crée une sanction au non-respect

de cette obligation. En cas de paiement effectué par une autre voie, les entreprises subiront une majoration de cotisations correspondant à 0,2 % du montant des sommes devant être télé-déclarées, soit 300 euros de majoration au minimum (0,2 % de 150 000 euros). ■

## Chiffres-clés 2011

### Plafond de la Sécurité sociale (T1 Arrco)

Mensuel	2 946 €	Annuel	35 352 €
---------	---------	--------	----------

### Plafond T2 Arrco

Mensuel	8 838 €	Annuel	106 056 €
---------	---------	--------	-----------

### Plafond TB Agirc

Mensuel	11 784 €	Annuel	141 408 €
---------	----------	--------	-----------

### Plafond TC Agirc

Mensuel	23 568 €	Annuel	282 816 €
---------	----------	--------	-----------

GMP	CET <sup>2</sup>	Apec <sup>2</sup>
Valeur mensuelle 62,81 € <sup>1</sup>	0,35 %	Taux 0,06 €
Salaire charnière mensuel 3 255,41 €		

### AGFF<sup>2</sup>

Sur T1 et TA	2 %	Sur T2 et TB	2,20 % <sup>3</sup>
--------------	-----	--------------	---------------------

### Taux des cotisations

	Taux contractuel	Taux effectif
Sur T1 Arrco	6 %	7,50 %
Sur T2 Arrco	16 %	20 %
Sur TB et TC Agirc	16,24 %	20,30 %

<sup>1</sup> à titre transitoire au 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans l'attente de la fixation du salaire de référence pour l'exercice 2011

<sup>2</sup> pourcentage d'appel non applicable

<sup>3</sup> sauf obligation née antérieurement au 2 janvier 1993

## La résidence Debussy

### vous ouvre ses portes

La Résidence Debussy à Saint-Michel-sur-Orge (91), dont le Groupe Mornay est propriétaire, accueille les retraités autonomes dans de confortables studios et deux-pièces privatifs à meubler et décorer selon son goût. Les retraités peuvent ainsi profiter d'un nouveau temps de vie, dans le cadre verdoyant du parc arboré de la résidence. Si dans votre entourage une personne recherche un nouveau cadre pour sa retraite, découvrez la résidence lors

de la journée portes-ouvertes courant mai 2011. Vous pourrez, à cette occasion, visiter les espaces communs, le studio meublé dédié à l'accueil temporaire et rencontrer les équipes sur place afin de choisir l'accueil le plus adapté pour votre proche.

Pour plus de renseignements, contactez **Soud Tricheux**, directrice de la résidence, au 01 60 15 82 44. ■



# Salons 2011

## FÉVRIER

### Salon des Entrepreneurs

■ Du 2 au 3 à Paris, Palais des Congrès. Le Groupe Mornay était présent au 18<sup>e</sup> Salon des Entrepreneurs qui s'est tenu les 2 et 3 février derniers au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot.

## MARS

### Salon des Seniors

■ Du 24 au 26 à Paris, Porte de Versailles. Les équipes du Groupe Mornay accueilleront les visiteurs de la 13<sup>e</sup> édition du Salon des Seniors les 24, 25 et 26 mars au Parc des Expositions de la Porte de Versailles. L'Action sociale du Groupe Mornay y organisera une conférence le 25 mars sur le thème "Le rire, source de bien-être mental et physique".

Ce salon accueille chaque année 230 exposants, 40 associations et de nombreuses animations. **Infos pratiques**  
Paris Porte de Versailles - Pavillon 2.2  
Stand D65/D67

### Salon Pharmagora

■ Du 26 au 28 à Paris, Porte de Versailles. Le Groupe Mornay participe à la 26<sup>e</sup> édition du salon de référence de tous les acteurs de la pharmacie qui se tiendra les 26, 27 et 28 mars 2011 à la Porte de Versailles. Avec plus de 450 exposants, 150 conférences et débats animés par plus de 600 intervenants et 29 000 visiteurs qui se retrouvent chaque année pour s'informer, se former, débattre, Pharmagora est le 1<sup>er</sup> salon européen de la pharmacie.

**Infos pratiques**  
Porte de Versailles - Pavillon 7.3  
Accès par le Hall Orion  
Stand N56



## Réforme des retraites, **les changements dès 2011**

La réforme des retraites poursuit un objectif majeur : parvenir à l'équilibre du régime de base des salariés en 2018.

Pour les régimes de retraite complémentaire, les négociations des partenaires sociaux ont débuté le 25 novembre 2010. La loi de 2010 modifie deux curseurs : l'âge légal de départ à la retraite et l'âge à partir duquel un salarié peut bénéficier d'un taux plein. Revue des effets de la réforme du côté des salariés et du côté des entreprises.

### ➤ Pour les salariés

- **Recul progressif de l'âge légal de départ en retraite, de l'âge du taux plein et de la durée d'assurance.**

#### L'âge légal de départ

Aujourd'hui fixé à 60 ans, l'âge légal de départ à la retraite sera porté progressivement à 62 ans d'ici 2018. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, il augmente de 4 mois chaque année. Ainsi, les salariés nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 décembre 1951 travailleront jusqu'à 60 ans et quatre mois, ceux nés en 1952 jusqu'à 60 ans et huit mois et ainsi de suite jusqu'à la génération née en 1956 qui pourra partir en retraite à 62 ans.

#### Le taux plein

Sur le même principe, l'âge à partir duquel il sera possible de bénéficier d'une retraite à taux plein, fixé aujourd'hui à 65 ans, sera progressivement relevé de quatre mois par an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour atteindre 67 ans en 2023.

Des dérogations permettant de maintenir un âge de départ en retraite à 60 et 65 ans sont prévues pour certains cas.

Les parents nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 décembre 1955 ayant eu ou élevé au moins 3 enfants, qui ont soit réduit leur activité professionnelle soit se sont arrêtés de travailler, pourront obtenir le taux plein dès 65 ans.

Dans les régimes spéciaux, cet âge augmentera de la même façon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### La durée d'assurance

La durée de cotisation pour une retraite à taux plein (fixée actuellement à 40,5 ans) passera à 41 ans et un trimestre en 2013 pour les personnes nées en 1953 et 1954.

#### ■ La retraite des femmes

##### Maternité

Afin de réduire les inégalités de niveau de retraite entre les hommes et les femmes, les indemnités journalières de maternité sont désormais prises en compte dans le calcul du « salaire annuel moyen » servant de base de calcul aux pensions.

##### Pénibilité

Pour les salariés qui justifient d'une incapacité physique égale ou supérieure à 20 % liée à un travail pénible, l'âge de la retraite restera fixé à 60 ans, quel que soit le nombre de trimestres validés.

##### Carrières longues

Sous réserve d'avoir obtenu une durée d'assurance validée et cotisée suffisante, tous les salariés qui ont commencé leur vie professionnelle avant 18 ans continueront de partir à la retraite à 60 ans. Les salariés qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans pourront partir à la retraite à 58 ans.

### Bon à savoir

Le dispositif de départ à la retraite anticipée pour handicap est élargi aux assurés qui ont travaillé en bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), alors qu'il était auparavant réservé à ceux qui ont travaillé en étant handicapés avec un taux égal au moins à 80 %.



## ■ Des mesures pour favoriser le développement de l'épargne salariale et de la retraite supplémentaire

La retraite supplémentaire, selon la loi, vise à « compléter les pensions dues au titre des régimes de retraite par répartition légalement obligatoires. Elle permet de disposer, à partir du départ à la retraite, de ressources provenant d'une épargne constituée individuellement ou collectivement à partir de versements sur une base volontaire ou obligatoire réalisés à titre privé ou lors de l'activité professionnelle. »

Les salariés, dont l'entreprise ne serait pas dotée d'un Compte Épargne Temps (CTE), disposent désormais de la possibilité d'alimenter un PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) avec des jours de repos non pris. Ces sommes sont exonérées de cotisations salariales et patronales et non prises en compte dans la détermination du revenu imposable. La mise en place d'un régime de « retraite-chapeau » est conditionnée par l'existence d'au moins un dispositif d'épargne retraite collectif pour l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, les salariés bénéficiant d'un contrat à cotisations définies dit « article 83 » pourront effectuer des versements individuels et facultatifs sur ce contrat.

### Comité de pilotage des régimes de retraite

La réforme des retraites 2010 crée un comité de pilotage des régimes de retraite. Il est chargé de veiller à leur pérennité financière et aux objectifs de la retraite par répartition. Chaque année, et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, ce comité devra rendre au Gouvernement et au Parlement un avis sur la situation financière des régimes, sur les conditions dans lesquelles s'effectue le retour à l'équilibre à l'horizon 2018 et sur les perspectives financières au-delà de cette date.

Si le comité considère qu'il y a un risque sérieux relatif à la pérennité des régimes, il proposera des mesures de redressement.



## > Pour les entreprises

### ■ Nouvelles obligations pour les entreprises

#### Égalité salariale entre hommes et femmes

Les entreprises d'au moins 50 salariés qui ne seront pas couvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par un accord collectif d'entreprise ou un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle, seront soumises à une pénalité représentant 1% au maximum de la masse salariale.

Par ailleurs, ces mêmes entreprises employant des salariés exposés à des risques professionnels seront également tenues de conclure un accord ou d'élaborer un plan d'actions relatif à la pénibilité. À défaut, elles seront redevables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'une pénalité d'un montant maximal de 1% des rémunérations versées aux salariés concernés, destinée à la branche « accidents du travail - maladies professionnelles ».

#### Les seniors

Une aide financière est créée pour les entreprises embauchant - sous contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée

### Régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco

Les partenaires sociaux ont décidé de reconduire jusqu'au 30 juin 2011 l'accord AGFF\* qui prend en charge de 60 à 65 ans la fraction d'allocation correspondant à la retraite progressive\*\*. Cet accord devait prendre fin au 30 décembre 2010. Jusqu'à cette date, les participants aux régimes Agirc et Arrco âgés de 60 à 65 ans, qui bénéficient de la retraite au régime général au taux plein, pourront faire liquider leurs retraites Agirc et/ou Arrco, sans minoration. Il prévoit en effet que les assurés peuvent percevoir leur retraite complémentaire dès 60 ans, sans abattement, dès lors qu'ils ont obtenu leur retraite de base à taux plein.

*\* Association pour la gestion des fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco.*

*\*\* Le dispositif de la retraite progressive permet de cumuler une activité à temps partiel et une fraction des retraites servies par les régimes de base et complémentaires déterminée selon un pourcentage d'activité.*

d'au moins 6 mois - un chômeur âgé de 55 ans ou plus et inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.

Les entreprises entrant dans le champ d'application de la réduction générale des cotisations dite « réduction Fillon » pourront bénéficier de ce dispositif.

Le montant de l'aide correspondra à une fraction du salaire brut versé chaque mois au salarié, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale.

Le montant et la durée de versement de cette aide ainsi que la date d'entrée en vigueur de cette disposition seront fixés par décret d'application. ■

### Pour en savoir plus

[www.retraites.gouv.fr](http://www.retraites.gouv.fr)  
[www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

## Premier bilan positif pour le **réseau Passerelles**

Lancé en juin 2010, le réseau Passerelles, fruit d'un partenariat étroit entre le Groupe Mornay, la fédération Loisirs Pluriel, l'ANCV\* et la CNAF\*\* favorise le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap. 62 familles ont ainsi pu, dès l'été 2010, profiter de ce dispositif d'accompagnement « sur mesure ». Passerelles s'occupe de la recherche du lieu d'hébergement, de l'accueil, de l'animation et des solutions médicales pour l'enfant handicapé et toute sa famille. Pour 35 % des 62 familles, c'était la première fois qu'elles partaient en vacances ensemble. L'ouest de la France a été la principale région à accueillir les vacanciers.

Les familles qui ont bénéficié du réseau Passerelles ont exprimé une grande satisfaction à l'issue des séjours, comparant leurs vacances à une bouffée d'oxygène. Le réseau Passerelles leur apporte en effet un séjour clé en main qui leur épargne les démarches de recherche de solutions adaptées au handicap de leur enfant. Si vous avez des projets de vacances en 2011, le réseau Passerelles vous accueille sur son site [www.reseau-passerelles.org](http://www.reseau-passerelles.org) ou par téléphone

► N°Indigo 0 820 820 526  
0,116 € TTC / MN

\*ANCV : association nationale des chèques vacances  
\*\*CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales



### Le festival Regards Croisés

Ce rendez-vous culturel inédit permet aux salariés en situation de handicap d'exprimer leur créativité et leur aptitude au travail. Il est organisé pour la 3<sup>e</sup> année consécutive par l'association L'Hippocampe. Sous forme de court métrage, fiction, documentaire, clip vidéo, film publicitaire ou dessin animé, les compétiteurs du festival expriment, en 6 minutes, de manière drôle, décalée ou sérieuse, leur vie au travail. Le Festival Regards Croisés donne la parole aux salariés eux-mêmes (et non aux entreprises), montrant qu'ils peuvent être pleinement intégrés dans le monde du travail. Grâce aux vidéos réalisées - accessibles à tous - le festival veut faire évoluer les mentalités sur le handicap en entreprise. Le Groupe Mornay est partenaire de cet événement.

Pour participer à la 3<sup>e</sup> édition du festival qui se déroulera les 6 et 7 octobre 2011, vous trouverez toutes les informations et les bulletins d'inscription sur [www.festivalregardscroises.com](http://www.festivalregardscroises.com).

## Des séjours **pour souffler**

Le Groupe Mornay vous propose, dans le cadre de sa politique de soutien aux aidants familiaux, des séjours de répit. Sur une semaine, ils permettent aux personnes qui s'occupent d'une personne âgée, dépendante ou malade ou aux familles d'un enfant atteint de handicap, de s'accorder une pause et d'échanger avec des personnes qui vivent la même situation. Organisés dans des résidences de vacances du Groupe Mornay ou de partenaires, les séjours sont encadrés par des équipes professionnelles pluridisciplinaires.

### ■ Séjours pour les personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées profitent d'activités adaptées tandis que les aidants familiaux bénéficient des conseils de psychologues, d'ergothérapeutes et de temps de détente. Deux séjours sont organisés cette année : le premier s'adresse aux aidants de personnes dépendantes sans troubles cognitifs, le second aux aidants de malades souffrant d'Alzheimer ou de troubles cognitifs.

**Séjour destiné aux personnes dépendantes sans troubles cognitifs** à Saales dans le Bas-Rhin  
Du 7 au 14 mai 2011

**Séjour destiné aux personnes atteintes d'Alzheimer ou de troubles cognitifs** à Saint-Germain au Mont D'or dans le Rhône  
Du 4 au 11 juillet 2011

### ■ Séjours pour les familles d'enfants atteints de handicap

Le Groupe Mornay propose, aux parents qui prennent soin d'un enfant handicapé âgé de 6 à 16 ans, des séjours en famille. D'une durée d'une semaine, ils sont organisés en partenariat avec la fédération Loisirs Pluriel. Les enfants qu'ils soient valides ou en situation de handicap, participent à des activités adaptées à leur âge et à leurs capacités, encadrés par des professionnels. Du côté des parents, détente, échanges et information sont au programme. Des activités en commun offrent à tous des véritables moments de partage.

### Deux séjours sont proposés cette année :

- du 23 au 30 avril 2011 dans le domaine de Lou Bastidou à Cuers dans le Var
- du 16 au 23 juillet 2011 au manoir de la Vicomté à Dinard en Ille-et-Vilaine

Pour en savoir plus, vous inscrire à l'un des séjours ou bénéficier de conseils et de l'accompagnement de professionnels, n'hésitez pas à contacter l'équipe sociale de votre direction régionale. Retrouvez leurs coordonnées sur [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com)



## Séjours à thème pour tous à **L'Oustal del Mar**

L'Oustal del Mar vous accueille à nouveau au cœur du village provençal du Lavandou dans le Var avec un restaurant en plein air, une réception rénovée et de nouvelles chambres climatisées. Et pour satisfaire petits et grands, des séjours thématiques.



■ **Printemps « Jeux et découvertes »**  
Du 9 avril au 6 mai  
Durant les vacances scolaires de Pâques, les animations du club-enfants sont gratuites.

■ **Danse en ligne**  
Du 9 au 23 avril  
Une animation gratuite pour les petits et les grands qui apprécieront ces danses de groupe...

Renseignements et réservations  
au 04 94 01 81 88 ou par courriel :  
loustal-del-mar@wanadoo.fr ■

## Pour le printemps, du **nouveau à la résidence Miradou**



Redécouvrez notre résidence locative cannoise : 5 studios de 35 m<sup>2</sup> et 11 appartements de 2 pièces de 50 m<sup>2</sup> avec cuisine équipée. Les nouveautés : une nouvelle literie, nouveau mobilier, une nouvelle vaisselle. Accès Internet wifi gratuit. Profitez des avantages du Club Maintenon : restaurant, bar et terrasse panoramique, soirées avec animation et salle de gymnastique.

■ **Tarifs à partir de 252 €\* par semaine pour un studio**

Renseignements et réservations  
au 04 92 99 36 36 ou par mail :  
clubmaintenon-cannes@orange.fr  
Site [www.clubmaintenon.com](http://www.clubmaintenon.com) ■

## Profitez de la belle saison à **L'Oliveraie**

Menton, dans les Alpes-Maritimes, ville-jardin, ville fleurie et terre d'agrumes. Son microclimat d'une exceptionnelle douceur a fait de cette cité le paradis des botanistes au 19<sup>e</sup> siècle. Et encore aujourd'hui, des jardins exceptionnels abritent des plantes exotiques, souvenirs des lointains voyages des siècles passés.

■ **Du 12 mai au 9 juillet, prix par semaine :**  
378 €\* le studio pour 2 personnes  
455 €\* l'appartement pour 4 personnes.

À partir du mois de mai, la résidence pourra accueillir les personnes à mobilité réduite dans 1 studio ou 1 appartement en rez-de-chaussée.

Renseignements et réservations  
au 04 93 28 62 00 ou par courriel :  
resa@oliveraie.menton.fr ■



## Relooking au **Club Maintenon**

Le Club Maintenon à Cannes dans les Alpes-Maritimes, résidence hôtelière à deux pas de la Croisette, de la mer et du centre-ville est doté d'un restaurant-terrasse avec vue panoramique.



Vous apprécierez ses chambres spacieuses nouvellement insonorisées et climatisées ainsi que la possibilité d'accéder à Internet par wifi. Nous vous attendons à Cannes, destination mythique, pour vos vacances et week-ends.

■ **Tarifs à partir de 142 €\* par nuit pour 2 personnes en demi-pension et 154 €\* par nuit pour 2 personnes en pension complète**

Renseignements et réservations  
au 04 92 99 36 36 ou par mail :  
clubmaintenon-cannes@orange.fr  
Site [www.clubmaintenon.com](http://www.clubmaintenon.com) ■

Bulletin trimestriel  
d'information des actifs  
du Groupe Mornay

Groupe Mornay  
5 à 9 rue Van Gogh  
75591 Paris Cedex 12  
tél. : 01 40 02 80 80  
fax : 01 40 02 83 82

Directeur de la publication :  
Jean Berthezène.

Directeur de la rédaction,  
rédacteur en chef :  
Éric Dayan.

Coordination et secrétariat  
de rédaction : Dilek Culha,  
Muriel Mattei, Laura Rousseau.

Rédaction : Dilek Culha, Florence  
Doppia, Muriel Mattei, Laura  
Rousseau.

Assistante production :  
Véronique Verdier.

Réalisation : Byron.

Diffusion : Michaël Auguet,  
Pierre Muller.

Photos : Agirc-Arrco,  
C. Bielsa, Réseau Passerelles,  
Club Maintenon,  
Valéry Trillaud, DR

Tous droits de reproduction  
réservés.

N° ISSN en cours

\*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.